

62010 - Soutien au développement touristique

**Proposition d'approbation de la convention de
partenariat Alsace à vélo 2019/2021**

CP/2019/346

Service chef de file :

K - Mission culture et tourisme

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

Résumé :

"Alsace à vélo" est une démarche partenariale dont l'objectif est la mise en tourisme des infrastructures cyclables de la Destination Alsace. Initiée dès 2010, elle se poursuit aujourd'hui en élargissant le partenariat aux Agglomérations de Haguenau et Saint Louis.

Le déploiement des actions de développement et de valorisation de la filière du tourisme à vélo décidé par le collectif Alsace à vélo s'organise selon les modalités décrites dans une convention de partenariat 2019/21.

1. Alsace à Vélo

Depuis une vingtaine d'années, les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin réalisent des itinéraires, pistes et bandes cyclables à destination du public scolaire et du grand public, pour les mouvements journaliers, afin d'améliorer la sécurité des usagers et, plus récemment, à des fins de loisirs récréatifs et d'itinérance touristique.

L'ensemble de ces itinéraires comptabilise près de 2 500 km et fait de l'Alsace la première région cyclable de France.

De plus, les trois grands itinéraires cyclables européens qui traversent l'Alsace représentent un potentiel exceptionnel pour l'itinérance à vélo, tant pour la clientèle française que pour la clientèle étrangère. Il s'agit de :

- l'EuroVelo 5 Via Romea Francigena, reliant Londres à Brindisi,
- l'EuroVelo 6 Atlantique - Mer Noire, reliant Saint-Brévin-les-Pins à Constanta.
- l'EuroVelo 15 Véloroute Rhin, reliant Andermatt à Rotterdam.

Aussi, l'Alsace voit chaque année près de 2 millions de cyclistes sillonner ses paysages. Les cyclotouristes représentaient moins de 10 % des flux enregistrés en 2013 mais 50 % des retombées économiques !

Une démarche partenariale entre l'Etat, la Région et les deux Départements alsaciens a permis la réalisation d'une étude, entre 2010 et 2012, qui concluait à la nécessité d'une « mise en tourisme » de l'offre cyclotouristique alsacienne.

De plus, « Faire de l'Alsace une destination vélo de premier choix » était l'un des 11 objectifs de la Stratégie commune de développement du tourisme en Alsace pour 2012-2016.

Est ainsi née une démarche collective « Alsace à Vélo », à l'initiative des partenaires suivants : l'Etat, la Région Alsace, les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la Communauté Urbaine de Strasbourg, la Communauté d'Agglomération de Colmar, Mulhouse Alsace Agglomération, l'Agence de l'Attractivité de l'Alsace, ainsi qu'Alsace Destination Tourisme.

L'enjeu premier de la démarche était de développer une image d'excellence en proposant une stratégie partenariale de développement touristique à partir des itinéraires cyclables et de la pratique du vélo de loisirs.

2. Bilan des actions entreprises depuis 2012

Un plan d'actions pluriannuel est décidé chaque année.

Il concerne à la fois les infrastructures et le jalonnement, les services, la communication et la promotion ainsi que l'évaluation.

Dans ce cadre ont été développées, entre autres, les actions suivantes, détaillées dans l'annexe du projet de convention joint :

- La création de la Véloroute du Vignoble, en 2013 pour les 60 ans de la Route des Vins d'Alsace. La majeure partie de son tracé est confondu avec la partie vignoble de l'EuroVelo 5 ;
- Le développement d'une cinquantaine de boucles locales (25 par département), dans l'objectif de susciter l'envie des cyclotouristes de découvrir le territoire alsacien en profondeur à partir des itinéraires EuroVelo ;
- Le développement de 17 boucles dites régionales (au départ des EV ou des gares, d'une longueur de 50 à 100 km) et de 11 itinéraires transfrontaliers (points de passage sur le Rhin pour gagner l'Allemagne et/ou la Suisse) ;
- La poursuite de la mise en valeur des infrastructures structurantes : jalonnement, signalisation de l'offre de services recherchés par les usagers (services vélos, hébergements, restauration, commerces, toilettes, Offices de Tourisme, ...), soutien aux projets d'aménagement d'équipements pour accueillir les cyclistes, (aires de repos, ...), soutien aux porteurs de projets (exemple : Movelo Alsace qui propose la location de vélos à assistance électrique dans une trentaine de stations) ;
- L'implantation de Relais d'Informations et de Services (RIS), afin de diffuser les flux touristiques vers les territoires (une vingtaine de RIS sur les EuroVelo au départ des boucles locales) et une trentaine de RIS au sein des gares TER ;
- La création d'un évènement d'envergure, le « SlowUp Alsace » (l'édition 2018 a comptabilisé près de 45 000 participants) ;
- La mise en œuvre d'une stratégie numérique avec la création d'un site Internet (alsaceavelo.fr) en quatre langues ;
- La réalisation d'actions de promotion (présence mutualisée sur des salons spécialisés, publi-rédactionnels, etc...) et la création de documents de promotion communs (carte « Alsace à Vélo », matériel de communication tels des reportages photographiques, kakémonos, affiches...) ;
- La mise en place d'une stratégie qualitative consistant à valoriser les professionnels offrant des services aux cyclotouristes (hôtels avec garage à vélo

fermé, réparateurs de vélos, location de vélos à assistance électrique, ...) ;

- La réalisation d'une étude de fréquentation et de retombées économiques des EuroVelo 5 et 15 en Alsace en 2012/13 ;
- Le renforcement des points de comptage le long des itinéraires.

Il est à noter que les actions décidées par les élus qui composent le Comité de Pilotage sont mises en œuvre par chaque partenaire en fonction de ses compétences et ses moyens humains et financiers (ex. : le volet Intermodalité est traité par le niveau régional, le jalonnement des itinéraires par les Départements et les agglomérations, les actions de promotion et de communication par ADT).

Le budget global consacré à « Alsace à Vélo, pour la période 2012-16 s'élève à près de 586 000 € (toutes actions de mise en tourisme confondues hors temps de travail et charges salariales).

3. Poursuite de la démarche « Alsace à Vélo »

Le tourisme à vélo constitue toujours une filière d'excellence pour les deux Départements alsaciens, dans le cadre de la Stratégie d'Innovation et de Développement Touristique pour l'Alsace 2017-21.

L'itinérance est également un axe stratégique du Schéma Régional de Développement Touristique du Grand Est 2018-23.

Le Comité de Pilotage « Alsace à Vélo » propose aujourd'hui à ses membres de poursuivre la démarche et de s'engager dans un projet commun de valorisation touristique, selon le plan d'actions 2019-2021 présenté dans le projet de convention ci-joint, tout en élargissant le partenariat aux Agglomérations de Saint-Louis et d'Haguenau.

La gouvernance du projet y est exposée avec le rôle et la fréquence de réunion des instances suivantes : Comité de Pilotage et Comité technique.

Le Département du Bas-Rhin assure le pilotage politique ainsi que la coordination technique du projet.

Les principaux objectifs pour 2019-21 seraient les suivants :

- Faire d'« Alsace à Vélo » une destination plus attractive vis-à-vis de la clientèle française,
- Conforter la destination « Alsace à Vélo » à l'étranger (marché européen),
- Structurer l'Eurovelo 5 à l'échelle de l'Europe (avec l'ensemble des pays concerné par l'itinéraire),
- Accentuer la structuration et la promotion des itinéraires transfrontaliers (« 3 Pays à vélo », « Pamina », ...),
- Prioriser les actions du plan marketing sur la Véloroute du Vignoble d'Alsace (test sur 2 ans),
- Créer des produits Tour d'« Alsace à Vélo »,
- Déployer le jalonnement des boucles locales,
- Engager le Schéma des Véloroutes et Voies Vertes à l'échelle du Grand Est.

Cette démarche prendrait en compte les enjeux actuels des Conseils départementaux, qui travaillent activement sur le vélo et ses aménagements, avec pour objectif de créer un plan vélo à l'échelle du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. De plus, une application commune

permettant de communiquer sur les itinéraires cyclables et d'informer les usagers des travaux va être mise en place.

Un plan d'actions pour 2019-21 est proposé à l'article 2 de la convention.

Sur le plan budgétaire, les engagements des partenaires sur les différents axes de travail seraient définis au coup par coup, avec une validation des dépenses par l'instance délibérante concernée, si besoin.

Sur avis favorable de la Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles, réunie le 16 septembre 2019, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver la convention de partenariat Alsace à vélo pour la période 2019/21 et d'autoriser son président à signer la convention à conclure avec l'ensemble des partenaires concernés.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'approuver les termes de la convention de partenariat de la démarche "Alsace à Vélo" visant à mettre en tourisme l'ensemble des itinéraires cyclotouristiques de la région, telle que précisée dans l'annexe à la présente délibération pour la période 2019/21.

Elle autorise son président à signer ladite convention.

Strasbourg, le 20/09/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY